



Feuerwehr
Leubringen / Magglingen

Service du feu
Evilard / Macolin

www.evilard.ch

Convention

Spécification du cours :

Nom, prénom :

doit suivre le cours des sapeurs-pompiers ci-dessus. L'employeur soutient cet engagement dans la formation complémentaire, par le fait

- d'octroyer des vacances (payées ou non payées ; dans ce cas, le participant au cours est directement indemnisé par la commune), ou
- de continuer à verser normalement le salaire (dans ce cas, l'employeur peut facturer à la commune 2533 Evilard les coûts salariaux effectifs.)

Date :					
L'employeur octroie pour cette date :	<input type="checkbox"/> des vacances <input type="checkbox"/> le salaire				

D'accord :

Lieu, date

.....

Lieu, date

.....

.....
Signature de l'employé

.....
Timbre et signature de l'employeur